



FORMATION CONTINUE 2021

CYCLE DROIT DE LA CONSTRUCTION

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

SESSION II

**L'ACTE DE CONSTRUIRE, DE L'IDEE A
L'UTILISATION DE L'OUVRAGE**

(Intervenants et principes généraux)

**Mardi 7 décembre
14h00 à 18h00**

Yves BADUEL

Ingénieur en Génie Civil Bâtiment et Travaux Publics

Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE

et la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX

Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de
TOULOUSE

120€ la séance

90€ / - 2 ans

En présentiel, à EDASOP, 35 C bd des Récollets, Toulouse

En visioconférence Via ZOOM

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les diverses phases d'une opération de construction
- Connaître les intervenants à l'acte de construire et comprendre leurs rôles Marchés et conventions
- Approcher les principaux types de constructions et les principes généraux d'une construction
- Connaître les documents établis dans le cadre d'un projet de construction

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

- Introduction / Préalables / Généralités
- De l'acquisition / choix du foncier à la fin de la garantie décennale
- Les missions et rôles des divers intervenants Maître d'ouvrage, Maître d'ouvrage délégué, Maître d'œuvre, Architecte, Bureaux d'Etudes Techniques, Bureau de contrôle, Coordonnateur SPS, Coordonnateur SSI...
- Les principaux types de construction rencontrés
- Les différentes composantes d'une construction - Les corps de métiers
- Les documents établis dans le cadre d'un projet de construction et leur contenu

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active

Apports théoriques

Etudes de cas pratiques

Echanges

Remise d'un support pédagogique avant la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation.

En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE: s.debalorre@edasop.fr - [05 61 53 58 52](tel:0561535852)